



Puis-je risquer un procès pour détournement de marque ??

Par **dijoprod**, le **12/02/2008** à **13:44**

Bonjour,

J'ai une boutique en ligne et je vends des tee-shirts de ma création -et pour une création - il s'agit d'un tee-shirt enfant j'ai un doute -il s'agit du lapin playboy détourné (n'a pas les mêmes oreilles, a une tétine dans la bouche etc..// juste une tête de lapin de profil) avec en dessous écrit playboy (référence aux enfants -car c'est pour les petits)
est-ce que je risque d'être embêter par la marque (je ne pense pas pour le dessin du lapin mais plutôt pour avoir écrit en dessous playboy (qui est un nom commun aussi)-qui après recherche sur internet semble très procédurière ?

En vous remerciant d'avance
GB

Par **Erwan**, le **12/02/2008** à **23:10**

Bjr,

oui, vous risquez de gros problèmes.

Il s'agit d'une marque déposée que personne ne peut utiliser sans y être autorisé. Ce principe est régi par le code de la propriété intellectuelle.

D'autant que si vous l'associez au lapin, quel qu'il soit, ce ne sera sans doute pas le fruit du hasard... d'où mauvaise foi et dommages-intérêts encore plus importants...

Playboy n'est pas une marque pour enfants.

Par **Erwan**, le **13/02/2008** à **20:50**

Bjr,

Dans la mesure où il n'y a pas de confusion possible, vous ne risquez rien.

J'ignore jusqu'à quel point le mot "Playboy" est protégé. Il faudrait consulter le dépôt de la marque ou du nom. Demandez à INPI, cet organisme gère la propriété intellectuelle.